

PÊCHE AUX BHIQUES EN RIVIÈRE

- Annexe à la demande d'autorisation environnementale conformément aux articles R.181-13 et suivants du code de l'environnement (CERFA n°15964*2)
- Formulaire simplifié de demande d'autorisation environnementale ou de déclaration au titre du L.214-3 du code de l'environnement

1. Identité du demandeur

Raison sociale : **Association des Pêcheurs de Bhiques Rivière des Marsouins Rive Gauche - APBRGRM**

Numéro SIRET / Déclaration :

- SIRET n° 91505220300014
- **Déclaration de création en sous-préfecture de Saint-Benoit le 27/09/2021, paru au JO le 05/10/2021 (N° RNA : W9R3005994 ; N° parution : 20210040 ; N° annonce : 1353).**

Adresse du siège : 59 Bis rue Pierre Benoît Dumas 97470 Saint-Benoît

2. Résumé non technique

Ce projet porte sur l'aménagement de canaux et de parcs de pêche aux bhiques en aval de la limite de salure des eaux pour l'exercice de la pêche à pied professionnelle ou de loisir.

Les canaux seront implantés dans le lit mouillé, sans dérivation du cours d'eau et délimités par les berges ou des murets en pierres et blocs de 1 à 3 m de largeur. Au total, l'APBRGRM sollicite l'autorisation de réaliser et d'entretenir 11 canaux : 6 canaux de pêche professionnelle, 4 canaux de pêche de loisir et un canal libre. L'ensemble des travaux sera réalisé à la main ou avec des outils à main (pioche, pelle, barre à mine, sabre). Sur la zone de canaux, un canal de reproduction (n°2 depuis la rive gauche) sera entretenu par les pêcheurs adhérents de l'APBRGRM, comme présenté dans le présent dossier.

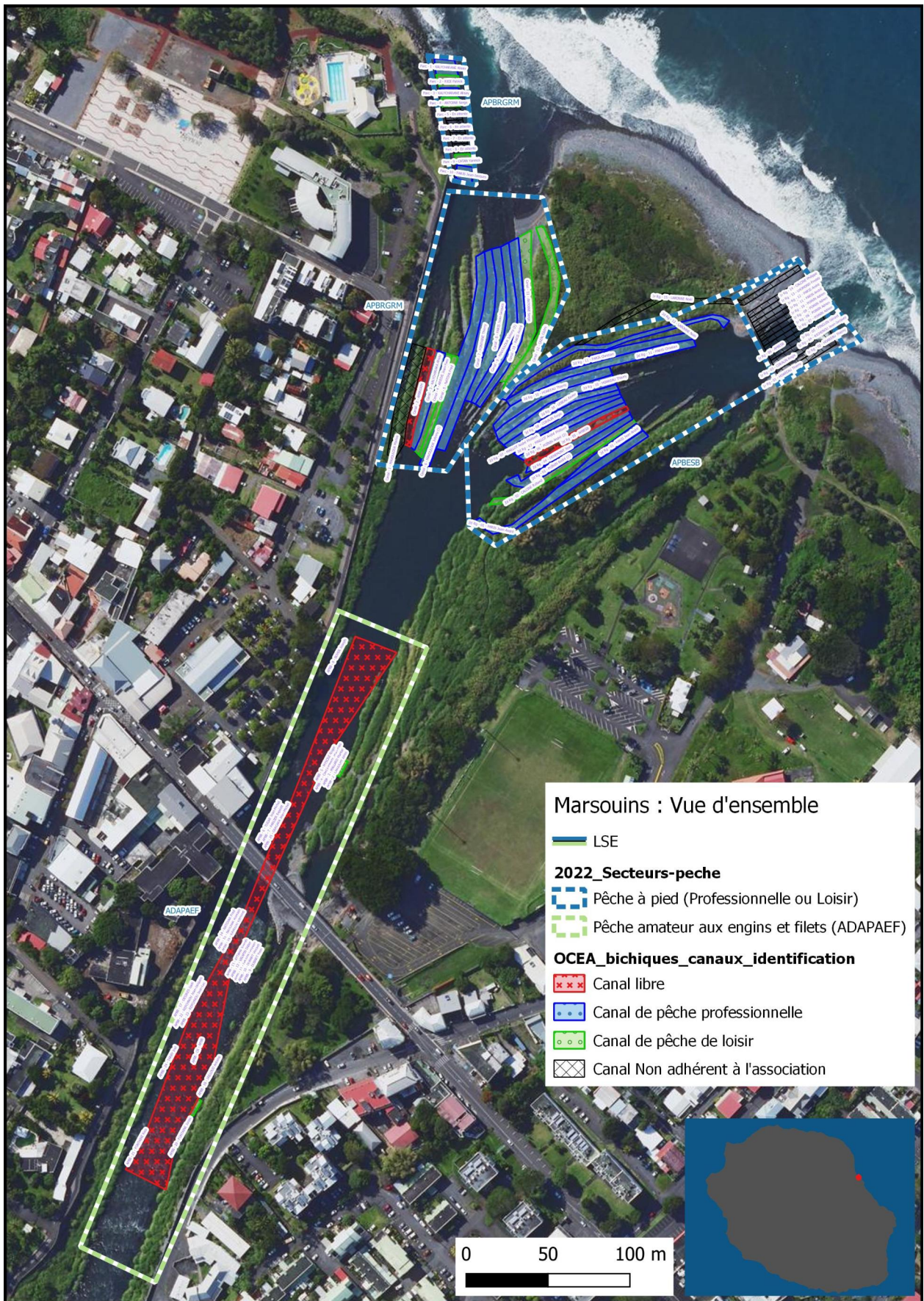


Figure 1: Vue d'ensemble de la localisation du projet de l'APBRGRM sur l'embouchure de la rivière des Marsouins et par rapports aux autres associations de pêcheurs de bichiques de l'embouchure.